Le Fonds mondial
De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
CCM-COTE D'IVOIRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

LE PRESIDENT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE

Date & Lieu :23 Mars 2022 au siège du CCM-CI
Heure de début : 14 h 25 mn Heure de Fin : 15 h 48 mn
Présence Effective : 25 Personnes Présentiel : 15 En ligne : 4
Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 19/25

Nombre de Personne du Secteur Public	**:**	**04**
Nombre de Personne du Secteur Privé	**:**	**03**
Nombre de Personne de la Société Civile	**:**	**07**
Nombre de Personnes des Populations Clés	**:**	**01**
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux	**:**	**04**

Nombre de Personne des PR	:	00
Equipe Pays du Fonds Mondial :		00
LFA :		00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :		06
Consultants	:	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :		00
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux / Observateurs :		00

Préambule :

La session a débuté par la vérification et la notification de l'atteinte du quorum annoncé à 19/25 par le Secrétaire permanent. La rencontre se tenant en présentiel, quinze (15) et par visioconférence quatre (04).
Après cette vérification du quorum, il est revenu à Dr. AMETHIER Solange, Présidente de procéder à l'ouverture de la session.
Elle a tenu à remercier tous les membres de l'AG pour leur disponibilité à cette importante activité du CCM-CI.

Elle a ensuite ouvert la session de l'Assemblée Générale du CCM-CI en sa session du 23 Mars 2022.
En prenant la parole après introduction de Madame la Présidente, le Secrétaire Permanent a présenté l'ordre du jour préalablement transmis aux membres de l'Assemblée Générale.

1. Ordre du jour

Cet ordre du jour transmis aux membres de l'AG a connu un réaménagement comme suit :

1- Mot de bienvenue
2- Gestion des cas de conflit d'intérêt
3- Information du processus de renouvellement des membres de l'AG du CCM-CI et Chronogramme
4- Fonctionnalité du code éthique
5- Divers

L'aménagement de l'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Gestion des cas de conflit d'intérêt

Suite à l'interpellation de Dr. SHABANI Nicole au nom de tous les partenaires, aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la rencontre.

3. Information du processus de renouvellement des membres de l'AG du CCM-CI et Chronogramme

La présentation du chronogramme de renouvellement des membres 2022-2025 du CCM-CI a été effectuée par Dr KROA SEM, Chargé de Programme GAS au CCM-CI. Cette présentation revêt un aspect important dans la mesure où elle permet de signifier les dates de tout le processus aux membres de l'Assemblée Générale.

A la suite de la présentation, une série de questions permettant d'éclaircir les points d'ombre a été recueillie par le Secrétaire Permanent du CCM – CI.

Suite aux échanges avec le consultant CCM-Evolution, M. Abdoulaye KI certaines interrogations concernant les structures bénéficiant de subventions FM reviennent régulièrement.

En effet, il est ressorti des échanges que la totalité des structures bénéficiant d'un financement FM ne devraient pas faire partie du bureau exécutif. La question a donc été posée pour une réponse définitive. Ces nouvelles directives seront-elles prise en compte pour ce renouvellement ?

Dans les faits il convient de retenir que les prochaines échéances se feront selon les nouvelles directives.

La seconde interrogation portait sur la période des dépôts de courriers pour la société civile. Comment sera-t-il possible pour les personnes n'ayant pas reçu de courrier d'avoir l'information de la transmission des courriers aux responsables ?

En effet, il a été signifié à chaque membre que la mailing List de la totalité de leur membre devra être fournie pour que le suivi de l'information soit fluide. Ils devront aussi nommer la structure où le courrier devra être déposé. Des mails d'informations seront aussi transmis à la totalité des secteurs.

Les interventions ont été clôturées par deux recommandations. Ce sont :
Premièrement, la question du conflit d'intérêt touche la totalité des secteurs et il faut avoir la teneur des textes pour savoir ce qui est dit sur la question d'organisation pouvant faire partie de processus. Deuxièmement, il convient de trouver les moyens d'impliquer au maximum les membres des OSC présents au CCM-CI et qu'ils soient surtout motivés pour faire le travail.

4. Fonctionnalité du comité éthique

Le Comité Ethique a été mis en place et les activités seront données suite aux recommandations qui sortiront du processus CCM Evolution. Au cours d'une AG du CCM ce comité a été mis en place mais n'est pas fonctionnel.
Il a donc été demandé de réactiver ce comité et surtout de mettre en relation le consultant et

Mme Bougeard.

Cependant, Mme Bougeard a émis des réserves sur sa capacité à diriger ce comité du fait d'absence de directives claires. Un debriefing a été demandé au consultant pour avoir des directives claires qui traceront l'évolution du comité.
Il a été demandé à un membre de l'AG de se porter volontaire pour occuper le poste de président du Comité éthique.
Dr KAMARA s'étant porté candidate, elle a été élue par la totalité des membres présents.

5. Divers

En divers :

- L'équipe du FM effectuera une visite en Côte d'Ivoire du 04 au 13 avril 2022 (rencontre, visite de site etc..) ;
- Une Réunion en vue du COP 22 (CDC/PEPFAR) s'est tenue avec les différentes parties prenantes pendant quatre jours. Cette rencontre a permis de discuter sur les grandes lignes du cop 22 (programmatique, budgétaire). L'équipe travaille sur les prochaines étapes avec quelques problèmes relevés sur la chaine d'approvisionnement ;
- Mme la présidente a tenu à rappeler le début du processus de renouvellement des membres. Il est important que tous les acteurs s'expriment librement pour que le travail soit fait efficacement.

Rédigé le : 23 Mars 2022 Par Aba Loïc
ADIKO

Validé en ligne par les membres le 18 mai 2022
Solange

Pour le CCM-CI : Dr. AMETHIER